



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Compte Rendu

Réunion de l'Assemblée générale du 05/06/2014,
Palais des Congrès Porte Maillot, Paris, 12h-14h.

Représentation :

PRESENTS	ABSENTS, EXCUSES
Dr Marc ALAZIA FEDECMU	Dr Catherine BERTRAND SUDF
Dr Christine AMMIRATI ANCESU	Dr Bruno FAGGIANELLI AMUF
Dr Sylvie BAQUÉ SFMU	Dr Christophe QUILLIEC SNUHP
Pr Françoise CARPENTIER SFMU	Dr Esther SIMON LIBCHABER FEDECMU
Pr Enrique CASALINO CNUMU	
Dr Laurent GOIX AMUF	
Dr Didier HONNART FEDECMU	
Pr Dominique PATERON SUDF	
Dr Maurice RAPHAËL SFMU	
Pr Bertrand RENAUD CNUMU	
Pr Pierre Marie ROY SFMU	
Invité : Pr Bernard NEMITZ	

Ordre du jour :

--> **pour l'AG Ordinaire - 12H00**

Rapport Moral du Président

Rapport du Trésorier

Questions diverses

--> **pour l'AG Extraordinaire – 13H00**

Modification des statuts

APPROBATION CR DU 09/04/2014

SB

DISCUSSION
Le CR du précédent CA est adopté sans réserve.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

DP

INTRODUCTION
<p>Le président, Dominique Pateron reprend le constat d'échec présenté par l'ancien président lors de sa démission :</p> <p>« L'animation du CFMU est en panne par un désintérêt de tous les urgentistes pour le DPC et l'évaluation des pratiques professionnelles et par la non implication en ce domaine des acteurs institutionnels du monde de l'urgence dont les membres du directoire du CFMU ne sont que les représentants. Seules les actions au niveau HAS, DGOS, EPRUS, CNUH, FSM, ... persistent et sont en décalage avec ce qui se passe dans le monde de l'urgence.</p> <p>DP rappelle qu'après une période d'intérim de quelques mois, destinée à l'analyse de la situation, il a accepté en Avril 2014 de reprendre la présidence du CFMU. Son action a été centrée sur 5 axes principaux.</p> <p>Annexe 1 : Rapport Moral DP AG CFMU</p>



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

1-ARCHIVES DU CFMU

CONSTAT	
Aucune archive ordonnée n'a été transmise lors du départ du précédent bureau. Certains CR de réunions sont incomplets. Il n'y a pas eu de transmission sur les groupes de travail en cours et les engagements pris.	
ACTIONS MENEES	
DP a adressé un courrier le 12/02/2014 au Dr JL Ducassé, président du CFMU de 2011 à 01/2014 (+ copie à l'ancien secrétaire général du CFMU, F Becker), demandant de transmettre un point sur les travaux CFMU-HAS, sur les engagements pris par le CFMU et les retours effectués, les groupes de travail dans lequel le président était engagé. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à ce courrier. SB a reconstitué l'essentiel des archives.	

2-STATUTS DU CFMU

CONSTAT	
La trace de l'association a finalement pu être retrouvée avec une déclaration d'origine en préfecture de police de Paris en 2006, des statuts d'origine toujours en vigueur et un siège social 88 Bd de la Villette. Il apparaît que depuis la création aucune modification (ni de bureau, ni de statuts, ni de siège social) n'a été déposée en préfecture. Officiellement, le bureau directeur du CFMU est donc : E Hinglais président, R Domergue secrétaire et P Leveau Trésorier, son directoire est composé de 10 membres conformément aux statuts d'origine (et non 16 comme actuellement) et les statuts enregistrés en préfecture sont ceux de 2006, ceux supposés avoir été modifiés en 2011 n'apparaissent pas.	
ACTIONS MENEES	
Le nouveau bureau a été déclaré en préfecture. L'AGE de ce jour sera consacrée au vote des nouveaux statuts afin de les rendre conformes à notre pratique.	

3-INTEGRATION A LA FSM

CONSTAT	
La FSM (Fédération des spécialités médicales) regroupe les CNP de toutes les spécialités. Le CFMU y est intégré depuis 04/2012 en tant que membre associé. L Goix et JL Ducassé siégeaient au CA de la FSM comme représentants du CFMU. La FSM a principalement un rôle d'appui et d'accompagnement auprès des Conseils Nationaux Professionnels (missions, charte).	
ACTIONS MENEES	
DP siège au CA de la FSM et a rejoint le comité DPC. Les missions du CFMU devront être redéfinies.	

4-CONVENTIONS HAS

CONSTAT	
2 relances des services financiers de l'HAS ont été adressées au précédent directoire en 09/2012 et 06/2013. Nous avons reçu une 3eme relance le 10/02/2014 nous demandant de justifier l'emploi de la somme de 26550 € versée par l'HAS. A défaut d'explications, l'HAS demandera le remboursement de la somme non justifiée. En effet à ce jour, l'HAS n'a reçu du CFMU qu'un compte financier en Aout 2012 faisant état d'un montant dépensé de 15850 € (sans aucune indication sur le détail de l'affectation de cette somme).	



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

ACTIONS MENEES

DP fait le point sur les conventions qui nous lient à l'HAS

- La première convention concerne l'IDM et a bénéficié d'un financement de 40 000 €.

Kappa santé a facturé 18 500 € pour l'élaboration de 7 registres régionaux. La dernière phase en souffrance était la concaténation de ces registres.

JL Ducassé a sollicité C El Khoury en juillet 2013 ; celui-ci a transmis à l'HAS un bilan financier justifiant de l'utilisation des 40 000 € - un bilan du réalisé et des attendus

D Pateron a interrogé C ElKhoury pour connaître le rendu effectué et le dossier peut être considéré comme clos.

Il est proposé à la clôture du dossier de consacrer les 20 000 € évoqués dans le bilan financier (non versés, toujours présents sur le compte du CFMU) pour les intervenants de ce projet (Rescue et unité de recherche du Pr H Hubert à Lille).

- La seconde convention porte sur l'AVC (financement 30 000€) et comprend deux avenants, le premier pour la finalisation des outils d'évaluation et le second incluant les **pneumopathies dont les pneumopathies d'inhalation** (11 500 €).

(Il n'y a pas de convention spécifique sur les pneumopathies : celle-ci avait été élaborée, mais n'a jamais été signée et a été transformée en avenant de la convention AVC)

Des travaux ont été menés avec l'HAS pour définir les IPC AVC et répondent à la convention spécifique.

Un bilan financier de 15 850 € a donc été justifié auprès de l'HAS en 08/2012 mais nous ne retrouvons pas trace de ce mouvement financier sur le compte. Cette somme ne semble pas avoir été utilisée.

Le CA du CFMU a donc décidé de laisser ces 15850 € en réserve et DP a interrogé par LR/AR, F Becker, signataire de la lettre et JL Ducassé, président en fonction à l'époque sur ce bilan financier.

Ce courrier reste à ce jour sans réponse.

- Au niveau du 1^{er} avenant qui concernait la finalisation des outils d'évaluation, JL Ducassé s'était tourné vers les Observatoires régionaux (ORU MiP, ORU PACA, ORU LIM, RENAU, RESCue) en leur demandant de rechercher si les IPC définis par l'HAS étaient présents dans leurs bases de données actuelles. Aucun n'avait répondu. SB a relancé et a obtenu des réponses négatives d'ORU MiP et ORU PACA. Sans travail préliminaire, il n'est pas possible de sortir ces données des recueils en cours. Seul le réseau Resuval semblait en mesure de pouvoir fournir ces données. Cette mission a donc été confiée à C El Khoury. Le directoire du CFMU a proposé de le rémunérer à hauteur de 8 000 € pour ce travail. Une convention avec devis lui sera demandée.
- En ce qui concerne le second avenant centré sur les pneumopathies d'inhalation, un travail a été mené sur les pneumopathies en général. Dans un premier temps l'ORU MiP avait élaboré les grilles de saisie et recueilli les données. Ces données ont été transmises en mai 2012 à YE Claessens qui a eu des difficultés pour les exploiter en raison du format informatique. Une convention CFMU-ORUMiP prévoyant un financement de 11 630 € avait été élaborée à l'époque mais n'a jamais été présentée en directoire et n'a donc pas été signée.
DP a relancé ce dossier avec le nouveau directeur de l'ORU MiP (JC Gallart) qui s'est mis en lien avec YE Claessens pour lui permettre l'exploitation des données. La convention CFMU-ORU MiP a été signée et nous sommes en attente de la facture pour règlement dès réception des 11 630 €.
DP a procédé à la relecture du travail de YE Claessens qui est quasi terminé et en voie de publication. Le Directoire décide de lui allouer la somme de 4 000 € dès finalisation.

DP rencontrera M Erbault, représentante de l'HAS, avant la fin du congrès Urgences pour lui présenter l'état des lieux des travaux et recueillir son assentiment avant le versement des sommes allouées.

Annexe 2 : Bilan du réalisé présenté à l'HAS + compte financier



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

5-SITE INTERNET DU CFMU

CONSTAT	
Le site internet du CFMU est en panne, la dernière MAJ date de juin 2011. P Miroux en est l'administrateur.	
ACTIONS MENEES	
<p>Une discussion a été menée avec la SFMU qui remanie tout le portail Urgences et propose d'y intégrer le site du CFMU. Le coût d'un site complet est de 1900 €HT la première année, puis 100 à 200 €HT par an ensuite.</p> <p>Vu le peu d'informations à mettre en ligne, il est décidé de se contenter pour l'instant d'une simple page web comportant la composition du bureau avec un lien menant aux statuts.</p> <p>Le nom de domaine « cfmu.fr » qui arrivait à terme a tout de même été racheté pour un an le 03/06/2014.</p>	
CONCLUSION RAPPORT MORAL	
Le Rapport Moral du Président du CFMU est soumis au vote et adopté à l'unanimité.	

RAPPORT DU TRESORIER

MR

PRESENTATION		
Bilan de trésorerie (Mouvements du 01/01/2014 au 05/6/2014)		
2014	Dépenses	Recettes
		0
Restauration réunions	484,20	
Synthèse des comptes au 05 juin 2014 :		
CCOU 42344464001	30656,66 EUR	
CCOU 60269077891	66,55 EUR	
LIV A ASS 60269080380	32 224,01 EUR	
CONCLUSIONS		
Le Rapport du Trésorier du CFMU est soumis au vote et adopté à l'unanimité.		
<i>Pour info fin septembre : Bilan de trésorerie (Mouvements du 01/01/2014 au 24/9/2014)</i>		
2014	Dépenses	Recettes
<i>Restauration réunions</i>	<i>484,20</i>	
<i>Cotisation FSM</i>	<i>800,00</i>	
<i>Règlement prestations</i>		
<i>ORUMIP</i>	<i>11633.21</i>	
<i>REAC</i>	<i>11820,00</i>	
<i>Labellisations</i>		
<i>Amiens</i>		<i>500</i>
<i>Caen</i>		<i>300</i>



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DES STATUTS

SB

DISCUSSION
<p>Les statuts officiels, les seuls déclarés en Préfecture étaient ceux de 2006. A partir de cette version, de celle créée en 2011 par le précédent bureau mais non déclarée, et des recommandations de la FSM, la secrétaire générale a élaboré une version de statuts, préalablement soumise par mail, qui est discutée en séance. Après plusieurs ajouts et modifications, la version définitive en annexe de ce compte rendu est adoptée à l'unanimité et sera déclarée en préfecture.</p> <p>Annexe 3 : Statuts CFMU 2014</p>
CONCLUSIONS
<p>Les nouveaux sont adoptés à l'unanimité et seront déposés en préfecture.</p>

INFORMATIONS DIVERSES

SB

TRAVAUX
<p>L'HAS nous sollicite pour désigner des experts dans le cadre de plusieurs groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">• « Détection du génome des entérovirus dans le LCR par amplification génique dans la prise en charge des suspicions de méningites virales » → Pr BATARD de l'équipe de G Potel à Nantes.• Evaluation de « l'imagerie cardiaque non invasive dans le diagnostic des syndromes coronariens aigus non ST+ à bas risque d'évènement cardiovasculaire grave » → P GOLDSTEIN. <p><i>Six autres sollicitations ont été reçues depuis l'AG :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• HAS : <i>Projet d'élaboration d'une fiche mémo sur le thème de la « Maltraitance chez l'enfant : repérage et mesures de protection »</i> → Loic DE PONTUAL Bondy• HAS : <i>Evolution des codes CIM 10, cardiopathies ischémiques</i> → Sandrine CHARPENTIER Toulouse• DHOS : <i>désignation JURY PRME 2014 pour « Evaluation médico-économique de la thrombolyse préhospitalière de l'infarctus cérébral » ASPHALT</i> → Yann LHERMITE Melun• FSM :<ul style="list-style-type: none">○ PHRC PROS100B : <i>Evaluation de l'intérêt du dosage sérique de la protéine S100B dans la prise en charge du traumatisme crânien léger de l'enfant</i> → Christèle GRAS LE GUEN Nantes○ PHRC PROPER : <i>Règle PERC pour exclure le diagnostic d'Embolie Pulmonaire aux urgences : un essai randomisé contrôlé de non-infériorité</i> → Didier HONNART Dijon○ PHRC READ : <i>Evaluation d'une méthode échographique rapide (la méthode READ) pour le diagnostic d'insuffisance cardiaque aiguë chez le sujet âgé admis aux urgences pour insuffisance respiratoire aiguë</i> → Caroline ZANKER-RONSIN HEGP Paris
DESIGNATIONS AU CA
<p>Trois nouveaux représentants sont désignés pour siéger au CA du CFMU. Il s'agit pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- le CNUMU : Raphaël BRIOT en remplacement de YE Claessens, démissionnaire- SUDF : Emgan QUERELLOU en remplacement de C Bertrand, fin de mandat- l'AMUF : L Goix interrogera le CA de la CFMU sur son maintien dans cette fonction <p>Il est rappelé qu'il est à la charge de chaque représentant des différentes associations constitutives d'assurer le retour d'information auprès de son conseil d'administration d'origine.</p>

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 14H30